

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1132

1<sup>er</sup> juin 2010

### SOMMAIRE

A-3 Food .....	54335	Mayfair S.A., SPF .....	54305
Aramis Participations S.A. ....	54303	Megafin S.à r.l. ....	54306
B2 Holding S.A. ....	54296	Mondery S.A. ....	54290
Bullit Participations S.A. ....	54295	Montecaro Holding S.A. ....	54305
Capivent S.A. ....	54295	NSV Investments S.A. ....	54296
Caribe Holding S.A. ....	54302	Panase Holding S.A. ....	54300
Causerman Investissements S.A. ....	54297	Panase Holding S.A. ....	54301
Ceylon S.A. ....	54293	Panase Holding S.A. ....	54301
Cobelpin S.A. ....	54298	Patron Project XIV Sàrl .....	54330
Dealinvest Holding SA .....	54293	Phenon Holding S.A. ....	54294
Dengold Overseas Holding S.A. ....	54305	Procobel S.A. ....	54294
Desalline S.A. ....	54302	QS REP SCA SIF .....	54292
Dominion DMG Luxembourg S.A. ....	54318	Raiffeisen Re S.A. ....	54336
Duster Investments S.à r.l. ....	54330	RANCOIS Holding S.A. ....	54300
Fairassetmanagementfonds .....	54303	Rawi S.A. ....	54292
Financière de l'Alzette S.A. ....	54290	Retouche Minute S.à r.l. ....	54336
Gand Real Estate S.A. ....	54304	RMK Holdings S.A. ....	54336
Gondburg Real Estate S.A. ....	54291	Sibelux S.A. ....	54336
Gravey S.A. ....	54291	Socourfin S.A., SPF .....	54298
IGLS Invest S.A. ....	54292	Société Financière d'Octobre SA .....	54299
IIIT S.A. ....	54304	SOMALRE, Société de Réassurance Tar-	
Ikaros S.A. ....	54298	kett .....	54306
Impex Overseas Trading Holding S.A. ...	54295	Sorephar S.A. ....	54297
Impex Overseas Trading Holding S.A. ...	54296	Stable II S.à r.l. ....	54318
International Corporate Services (Luxem-		Sully S.A. ....	54304
bourg) S.à r.l. ....	54336	Techcarbon S.A. ....	54290
International Investments & Properties		Ulrika S.A. ....	54299
S.A. ....	54299	Uluru .....	54294
Jacky S.A. ....	54301	Urbaninvest S.A. ....	54291
Lippe Holding S.A. ....	54300	Valparaiso Finance S.A. ....	54297
Marquisaat .....	54303	Venezuela Investment Company S.A. ....	54302

**Techcarbon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 144.278.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 9 juin 2010 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010052331/696/15.

**Mondery S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 145.885.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 9 juin 2010 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010052332/696/15.

**Financière de l'Alzette S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 54.285.

Les actionnaires sont convoqués à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 21 juin 2010 à 10.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Reconduction de M. Hans DE GRAAF dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
6. Reconduction de Mme Monique JUNCKER et Mme Nancy BLEUMER dans leur mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
7. Reconduction de la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
8. Divers.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2010060086/29/23.

**Gravey S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 20.899.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
qui se tiendra le jeudi 24 juin 2010 à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation des comptes annuels au 31 mars 2010 et affectation des résultats,
3. Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
4. Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
5. Nominations statutaires,
6. Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010060096/755/19.

---

**Gondburg Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 98.657.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à  
l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
qui aura lieu le 18 juin 2010 à 09.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 6 mai 2010 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010048962/696/15.

---

**Urbaninvest S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 32.932.

Les actionnaires sont convoqués à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
qui se tiendra jeudi, le 21 juin 2010 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2009.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Démission de M. Gérard BIRCHEN de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration et décharge.
6. Démission de M. Hugo FROMENT de son mandat d'administrateur et décharge.
7. Nomination de M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

8. Nomination de M. Massimo RASCHELLA, administrateur de sociétés, né à Differdange (Luxembourg), le 16 avril 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
9. Divers.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2010060087/29/25.

---

**Rawi S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 40.316.

—

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *17 juin 2010* à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010060099/534/15.

---

**IGLS Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 65.743.

—

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

des actionnaires qui se tiendra le *17 juin 2010* à 10.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2009
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915
6. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010060109/788/19.

---

**QS REP SCA SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 144.418.

—

Notice is hereby given that the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of QS REP S.C.A., SIF (the "Company") for the financial year ended on 31 December 2009 (the "Meeting") will be held at the registered office of the Company in Luxembourg, 84, Grand-Rue, on *15 June 2010* at 16:30 local time for the purpose of considering the following agenda :

*Agenda:*

1. To approve the report of QS REP S.a r.l. as general partner of the Company (the "General Partner") and the report of the independent auditor (the "Auditor") for the financial year ended on 31 December 2009.

2. To approve the annual accounts for the year ended on 31 December 2009.
3. To grant discharge to the General Partner and to the Auditor with respect to the performance of their respective duties for the financial year ended on 31 December 2009.
4. To re-appoint the Auditor for for the period ending on 31 December 2010.

The shareholders are advised that no quorum is required to resolve on the items set out in the agenda of the Meeting and that resolutions will be taken on simple majority of the shares present or represented and favourably voting for such resolutions at the Meeting.

Shareholders may vote in person or by proxy. A proxy form is available at the Company's registered office at 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg (fax: +352 22 60 56).

Proxy forms should be returned to the registered office of the Company to the attention of Mr Jean-Benoit Lachaise before 05.00 pm (Luxembourg time) on June 13, 2010 as further detailed on the proxy form.

*For and on behalf of QS REP S.C.A., SIF,  
The General Partner of the Company,*

Référence de publication: 2010059869/1628/28.

---

**Ceylon S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 62.504.

---

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le *18 juin 2010* à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 6 mai 2010 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 5 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010048959/696/15.

---

**Dealinvest Holding SA, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 80.312.

---

Les actionnaires sont convoqués à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra vendredi, le *11 juin 2010* à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2009.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décharge à l'administrateur démissionnaire, M. Sébastien ANDRE, quant à l'exercice de son mandat.
6. Ratification de la cooptation de Mme Virginie DOHOGNE comme administrateur, décidée par le conseil d'administration en date du 30 juillet 2009 et nomination de cette dernière comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
7. Démission de M. Gérard BIRCHEN de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration et décharge.
8. Nomination de Mme Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
9. Divers.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2010055467/29/25.

---

**Uluru, Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.  
R.C.S. Luxembourg B 26.455.

Les actionnaires sont convoqués en

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

le 10 juin 2010 à 11.00 heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport du commissaire aux comptes et du rapport de gestion relatifs à l'exercice clos au 31/12/2009, présentation des comptes annuels arrêtés au 31/12/2009.  
Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2009.
2. Affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2009.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31/12/2009.
4. Divers.

Tout actionnaire a le droit d'assister personnellement à cette assemblée ou de s'y faire représenter par une personne de son choix.

Pour avis,  
Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010055360/9323/20.

---

**Procobel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 15.214.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 17 juin 2010 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010060085/506/17.

---

**Phenon Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 87.773.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 17 juin 2010 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010060112/1023/16.

---

**Capivent S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 54.461.

---

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social, L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, le 8 juin 2010 à 11.00 heures, pour délibération sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2009
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010052045/9378/17.

---

**Impex Overseas Trading Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 29.931.

---

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, le mardi 8 juin 2010 à 11.00 heures, par-devant Maître Schaeffer Martine, notaire de résidence à Luxembourg, dont l'ordre du jour est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'objet social de holding 1929 en Soparfi
2. Modification de l'article 2 des statuts
3. Renouvellement du capital autorisé et modification de l'article 3 des statuts
4. Mise à jour des statuts
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010052046/9378/17.

---

**Bullit Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 86.068.

---

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 11 juin 2010 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010053283/10/18.

---

**Impex Overseas Trading Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 29.931.

Les actionnaires sont priés d'assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, le 8 juin 2010 à 15.30 heures, pour délibération sur l'ordre du jour conçu comme suit :

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2009
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010052047/9378/19.

**NSV Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 103.164.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 10 juin 2010 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010053284/10/18.

**B2 Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 94.215.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 10 juin 2010 à 13.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2009.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Divers.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2010054003/29/16.



**Valparaiso Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 147.399.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 11 juin 2010 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010053956/10/18.

---

**Causerman Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 52.637.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 10 juin 2010 à 10.00 heures au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs, au Président et au Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société.
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010054673/755/19.

---

**Sorephar S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 44.399.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra vendredi, 11 juin 2010 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2009.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Divers.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2010055475/29/16.

---

**Ikaros S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 106.181.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 10 juin 2010 à 15.00 au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
3. Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'administration.*

Référence de publication: 2010054675/755/18.

---

**Soceurfin S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 57.537.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 10 juin 2010 à 15.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaires aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010054676/755/19.

---

**Cobelpin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 41.075.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme COBELPIN S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi, 9 juin 2010 à 15.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2009.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010055490/750/15.

---

**Société Financière d'Octobre SA, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 35.865.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 11 juin 2010 à 10.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010054677/755/18.

---

**Ulrika S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 79.219.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 11 juin 2010 à 10.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
3. Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
4. Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
5. Nominations statutaires,
6. Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010054678/755/19.

---

**International Investments & Properties S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 41.052.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme INTERNATIONAL INVESTMENTS & PROPERTIES S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi, 9 juin 2010 à 16.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2009.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010055493/750/16.

---

**Lippe Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 39.093.

Les actionnaires sont convoqués à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra vendredi, le 11 juin 2010 à 13.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2009.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décharge à l'administrateur démissionnaire, M. Michel JENTGES, quant à l'exercice de son mandat.
6. Ratification de la cooptation de Mme Mounira MEZIADI comme administrateur, décidée par le conseil d'administration en date du 27 juillet 2009 et nomination de cette dernière comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
7. Divers.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2010055470/29/20.

---

**RANCOIS Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 39.096.

Les actionnaires sont convoqués à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra vendredi, le 11 juin 2010 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2009.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décharge à l'administrateur démissionnaire, M. Michel JENTGES, quant à l'exercice de son mandat.
6. Ratification de la cooptation de Mme Mounira MEZIADI comme administrateur, décidée par le conseil d'administration en date du 28 juillet 2009 et nomination de cette dernière comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
7. Divers.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2010055472/29/20.

---

**Panase Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 53.279.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

mixte des actionnaires et obligataires qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 10 juin 2010 à 11.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Décision de modifier les conditions de l'emprunt obligataire privé convertible numéro 1 1997/31-12-2020,
2. Pouvoir à donner en vue de transcrire les modifications dans le registre d'obligataires de la société,
3. Divers.

*Le Conseil d'administration.*

Référence de publication: 2010055497/833/15.

---

**Panase Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 53.279.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 6, L-1116 Luxembourg, le 10 juin 2010 à 14.00 heures, par devant notaire, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:  
" La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (" SPF "). "
2. Modification de la dénomination sociale de la société en PANASE HOLDING S.A., SPF et modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.
3. Modification de l'article 23 des statuts.
4. Mise à jour des statuts en conformité avec les nouvelles dispositions de la loi du 25 août 2006.
5. Divers.

*Le Conseil d'administration.*

Référence de publication: 2010055499/833/25.

---

**Panase Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 53.279.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 10 juin 2010 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2009,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales,
5. Divers.

*Le Conseil d'administration.*

Référence de publication: 2010055503/833/18.

---

**Jacky S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 99.566.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

des actionnaires qui se tiendra le 9 juin 2010 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2009

3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010055574/788/16.

---

**Caribe Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 75.749.

---

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

des actionnaires qui se tiendra le 9 juin 2010 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilans, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2007, 31.12.2008 et 31.12.2009
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010055572/788/17.

---

**Desalline S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 49.195.

---

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 9 juin 2010 à 9.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010056217/534/15.

---

**Venezuela Investment Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 75.780.

---

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

des actionnaires qui se tiendra le 9 juin 2010 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilans, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2007, 31.12.2008 et 31.12.2009
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010055576/788/19.

---

**Aramis Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 79.120.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 10 juin 2010 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010056216/534/16.

---

**Marquisaat, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 60.562.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

se tiendra à l'adresse du siège social, le 10 juin 2010 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010056218/534/16.

---

**Fairassetmanagementfonds, Fonds Commun de Placement.***Sonderreglement*

Das Sondervermögen Fairassetmanagementfonds wurde von der Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A. nach Teil I des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen gegründet und erfüllt die Anforderungen der geänderten Richtlinie des Rates der Europäischen Gemeinschaften Nr. 85/611 EWG vom 20. Dezember 1985.

Für den Fairassetmanagementfonds ist das Allgemeine Verwaltungsreglement, das am 10. Mai 2010 in Kraft trat, integraler Bestandteil. Dieses Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxembourg hinterlegt, und der diesbezügliche Hinterlegungsvermerk wurde am 1. Juni 2010 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht.

Ergänzend bzw. abweichend gelten die Bestimmungen des Sonderreglements des Fairassetmanagementfonds, das am 10. Mai 2010 in Kraft tritt und beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxembourg hinterlegt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 10. Mai 2010.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2010054726/20.

(100067664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

---

**Sully S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 42.789.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 9 juin 2010 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010056219/506/17.

---

**Gand Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 141.779.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le vendredi 11 juin 2010 à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010056225/755/18.

---

**IIIT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.864.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le 10 juin 2010 à 16.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Ratification de la cooptation d'un administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010056228/795/18.

---



**Dengold Overseas Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 76.796.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *10 juin 2010* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010056226/795/15.

---

**Montecaro Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 44.266.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le *9 juin 2010* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Divers.

*LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.*

Référence de publication: 2010056449/1023/16.

---

**Mayfair S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 37.219.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le *9 juin 2010* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Divers.

*LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.*

Référence de publication: 2010056446/1023/16.

---

**SOMALRE, Société de Réassurance Tarkett, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 27.313.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 10 mai 2010.*

- L'Assemblée ratifie la nomination de Monsieur Jacques Benétreau, Vice Président Finance du Groupe TARKETT demeurant professionnellement au 2 rue de l'égalité, F - 92748 Nanterre comme nouvel administrateur. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013 statuant sur les comptes 2012.

- L'assemblée reconduit les mandats des administrateurs Madame Stéphanie Couture, Madame Julia Ducloux, Monsieur Fabrice Barthélemy et Monsieur Yannick Zigmann jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013 statuant sur les comptes 2012.

- L'Assemblée reconduit Mazars en tant que Réviseur Externe de la société, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire d'avril 2011.

*Pour la société*

Référence de publication: 2010053745/17.

(100068116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

---

**Megafin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 149.284.

—  
In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth day of April.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

UAB Vilniaus prekyba a private limited liability company, established under the laws of the Republic of Lithuania, having its registered office at Ozo str. 25, Vilnius, registered with the Legal Entities Register of the Republic of Lithuania with legal entity code 126168458,

hereby represented by Me Marieke Kernet, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record the following:

I. the appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Megafin S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Léon Thyès L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149284, incorporated on 13 October 2009 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published on 7 December 2009 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2383, the articles of association of which have been last amended by a deed of Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch, dated 12 March 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

II. the agenda of the meeting is worded as follows:

1. increase of the share capital of the Company by an amount of thirteen million euro (EUR 13,000,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) represented by three hundred ten (310) shares, having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, to thirteen million thirty one thousand euro (EUR 13,031,000.-) by way of the issuance of one hundred thirty thousand (130,000) new shares, having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares;

2. subscription for and payment of the newly issued shares as specified under item 1. above by a contribution in kind;

3. amendment to the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and/or any employee of VISTRA (Luxembourg) S. à r.l., acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company;

4. amendment and restatement of the articles of association of the Company (the Articles), including the amendment of article 2 of the Articles concerning the corporate object of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 2.** The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The Company may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the Company has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees. The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.”

5. Following Articles 12 and 14 of the Articles amended and restated, assignment of the title of manager A to Mr. Marijus Krišciunas and manager B to Mrs. Johanna Dirkje Martina Van Oort, existing managers of the Company, with immediate effect; and

6. miscellaneous.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase of the share capital of the Company by an amount of thirteen million euro (EUR 13,000,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) represented by three hundred ten (310) shares, having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, to thirteen million thirty one thousand euro (EUR 13,031,000.-) by way of the issuance of one hundred thirty thousand (130,000) new shares, having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes all one hundred thirty thousand (130,000) new shares of the Company, with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, and fully pays them up by way of a contribution in kind consisting of a claim in the amount of two hundred and forty million seven hundred and seventy-eight thousand four hundred and thirty-nine euro and fifteen cents (EUR 240,778,439.15) (the Claim).

It results from the above that such contribution shall be allocated as follows:

- (i) an amount of thirteen million euro (EUR 13,000,000.-) shall be allocated to the Company's share capital; and
- (ii) the remaining amount of the Claim in the amount of two hundred and twenty seven million seven hundred and seventy-eight thousand four hundred and thirty-nine euro and fifteen cents (EUR 227,778,439.15) shall be allocated to the share premium account of the Company.

It results from a valuation report, dated 26 April 2010 and issued by the director of the Sole Shareholder (the Contributor) and the managers of the Company, that:

1. the Claim contributed to the Company is shown both on the attached copy of the non-audited stand-alone balance sheet of the Contributor as per 1 April 2010;
2. based on generally accepted accounting principles, the net worth of the Claim contributed to the Company per the attached balance sheet as per 1 April 2010 of the Contributor is valued at least at two hundred and forty million seven hundred and seventy-eight thousand four hundred and thirty-nine euro and fifteen cents (EUR 240.778.439,15) and since the balance sheet date of 1 April 2010 no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
3. all necessary consents for the transfer of the Claim having been obtained, the Claim contributed to the Company is freely transferable by the Contributor to the Company and it is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value;
4. all formalities for the transfer of the legal ownership of the Claim to be contributed to the Company have been or will be accomplished by the Contributor; and
5. there is no default under the Claim as of the date hereof.

Such report, after having been signed signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and/or any employee of VISTRA (Luxembourg)

S.à r.l., acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company.

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend and restate the Articles, which shall henceforth read as follows:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated August 10<sup>th</sup>, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in their Articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The Company may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees. The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "MEGAFIN S.à r.l.".

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders (the "General Meeting"), adopted in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple resolution of the manager or in case of plurality of managers, by a resolution of the board of managers (the Board of Managers"), taken by absolute majority, which must include one or more manager A and one or more manager B, of all the managers appointed.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad, which will be established by resolution of the manager (in case of plurality of managers, of the Board of Managers).

**Art. 6.** The Company's share capital is THIRTEEN MILLION THIRTY ONE THOUSAND EURO (13,031,000.- EUR) divided into and represented by one hundred thirty thousand three hundred ten (130,310) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each, all subscribed for and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' resolution to redeem its own shares shall be taken in the extraordinary General Meeting of the shareholders by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

**Art. 7.** Without prejudice to the provisions of Article 6, the share capital may be changed at any time by a resolution of the single shareholder or by resolution of the extraordinary General Meeting of the shareholders, in accordance with article 14 of these Articles. Upon increase of the share capital of the Company subscribed by a contribution in cash, the existing shareholders shall have a pre-emptive subscription right in proportion to the number of shares held by each of them, unless such pre-emptive subscription rights of the shareholders are limited or withdrawn by the resolution of the extraordinary General Meeting of the shareholders on increase of the share capital of the Company.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the assets of the Company upon dissolution of the Company and profits of the Company in direct proportion to the number of shares issued and fully-paid up. The Company may, whether or not the Company is being wound up, by the resolution of the extraordinary General Meeting of the shareholders taken by majority of the shareholders owning at least three-quarters of the share capital, authorise the change of any shares in the Company from one class of shares to another, or the variation of the rights attached to any class of shares in the Company, as well as authorise the removal, whether wholly or in part, of the division of the shares of the Company into several classes. Where there is more than one class of shares and the resolution of the extraordinary General Meeting of the shareholders is such as to change the respective rights thereof, the resolution must, in order to be valid, fulfil the conditions as to majority laid down in the foregoing sentence with respect to each class.

**Art. 9.** Towards the Company, each Company's share is indivisible, since only one owner is admitted per one share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred inter vivos to the third parties (i.e., other than to the existing shareholders) only with the prior approval by the resolution of the extraordinary General Meeting of the shareholders taken by majority of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital. No such approval is required for a transfer of shares among the shareholders.

No share shall be given by a shareholder by way of a pledge or as security without the approval of the manager (in case of plurality of managers, the Board of Managers), and the manager (in case of plurality of managers, the Board of Managers) shall decline to recognise any such pledge or security given in contravention of this Article. Any pledge or security given in violation of this requirement thereof shall not be valid as against the Company and third parties, save as otherwise mandatorily provided by the Law. The same requirements shall apply to any other attachment, temporary suspension, execution, encumbrance, arrest or lien on any of the shares issued by the Company as well as to any of the rights pertaining to any of the shares issued by the Company, save as otherwise mandatorily provided by the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If more than one manager has been appointed, then (a) there shall be one or more managers A and one or more managers B, (b) each manager shall have the title manager A or manager B, and (c) they will constitute a Board of Managers. The manager(s) need not to be shareholders of the Company. The manager(s) may be revoked ad nutum at any time and for any reason or without any reason by the resolution of the extraordinary General Meeting of the shareholders taken by the shareholders representing more than a half of the share capital.

In dealing with the third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of and to bind the Company and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects, provided the terms of this Article 12 shall have been complied with.

No resolution or action of the manager (in case of plurality of managers, the Board of Managers) may be taken in respect of the following matters, unless the consent shall have first been given by the resolution of the extraordinary General Meeting of the shareholders:

(a) entry into any transaction or series of related transactions for the disposal, sale or other transfer of title to the non-current assets of the Company (including unlisted shares and other unlisted securities) having a book-value amount exceeding 2,000,000 Euro in a single transaction or series of related transactions or 10,000,000 Euro on an aggregate basis, within any calendar year, always excluding listed shares and other listed securities;

(b) entry into any transaction or series of related transactions for the acquisition, purchase or other acceptance of title to the non-current assets (including unlisted shares and other unlisted securities), excluding listed shares and other listed securities, for a price exceeding 2,000,000 Euro in a single transaction or series of related transactions or 10,000,000 Euro on an aggregate basis, within any calendar year;

(c) entry into any transaction or series of related transactions for the pledge or hypothecation of the non-current assets of the Company (including unlisted shares and other securities) having a book-value amount exceeding 2,000,000 Euro in a single transaction or series of related transactions or 10,000,000 Euro on an aggregate basis, within any calendar year;

(d) provision of a guarantee or other security for another person's liabilities exceeding 100,000 Euro in a single guarantee or other security transaction or series of related transactions or 1,000,000 Euro on an aggregate basis, within any calendar year;

(e) becoming a shareholder or participant in an unlimited liability entity, where there are other shareholders or participants.

Subject to the power of the extraordinary General Meeting of shareholders to grant consent to certain resolutions or actions of the manager (in case of plurality of managers – the Board of Managers) as pursuant to paragraph 3 of Article 12 of these Articles, all the powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the General Meeting of shareholders, fall within the competence of the manager, or in case more than one manager has been appointed, to the competence of the Board of Managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the signatures of manager A and manager B acting jointly.

The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, upon resolution of absolute majority of all the managers appointed, which absolute majority must include at least one manager A and at least one manager B, may delegate the powers of the specific manager or the powers of the Board of Managers in corpore for specific tasks to one or several ad hoc agents (including the manager or managers themselves), without, however, being released from liability for the actions or inactions of the said agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, upon resolution of absolute majority of all the managers appointed, which absolute majority must include at least one manager A and at least one manager B, will determine this agent's powers (i.e., whether such agent would represent the individual manager or the whole Board of Managers in corpore), responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the Board of Managers shall meet as often as necessary. In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg, and, correspondingly, all and any resolutions taken during such meeting are deemed to be taken in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take resolutions only if absolute majority of all the managers appointed, which absolute majority must include at least one manager A and at least one manager B, are present or represented. For all the repetitive, second, suspended or adjourned meetings of the Board of Managers the same quorum requirements as hereinabove shall apply.

Circular resolutions signed by all the managers appointed shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

In case of plurality of managers, the resolutions of the Board of Managers shall be adopted by absolute majority of all the managers appointed, which absolute majority must include at least one manager A and at least one manager B.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all the powers conferred to the General Meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in the meeting irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder shall have a number of votes equal to the number of shares held by him.

No matters shall be decided at any General Meeting of the shareholders unless a quorum of shareholders is present at the time when the meeting proceeds. The shareholders entitled to vote holding the shares representing more than 1/2 (one half) of the share capital of the Company, each being a shareholder or a proxy for a shareholder or a duly authorised representative of a corporation, shall be a quorum. In case the Company has only one shareholder, his presence, personally or by proxy shall constitute a quorum. For all the repetitive, suspended or adjourned General Meetings the same quorum requirements as hereinabove shall apply, unless the mandatory provisions of the Law provide for otherwise.

All the resolutions of the General Meeting of the shareholders, other than those, which are expressly by virtue of the Law or these Articles are required to be adopted by the higher or different majority, are only validly taken insofar as they are adopted by the shareholders owning the shares representing more than half of the share capital, including, but not limited to the following resolutions, which are hereby expressly reserved to the exclusive competence of the General Meeting of the shareholders:

- (a) to distribute the profits (including interim dividends) of the Company;
- (b) to appoint the managers, determine their remuneration and revoke them or their powers, and, in case of plurality of managers, assign the title manager A or title manager B to the manager appointed as well as change the title from manager A to manager B and vice versa;
- (c) to elect an auditor (auditors) for auditing of the annual report of the Company and approve the terms of remuneration and payment to the auditor;
- (d) to approve the annual financial statements of the Company;
- (e) to grant consent to the resolutions or actions of the manager (in case of plurality of managers, the Board of Managers) which require consent by the resolution of the General Meeting of the shareholders under Article 12 of these Articles.

However, the following resolutions may only be adopted by the extraordinary General Meeting of the shareholders by the shareholders owning the shares representing at least three-quarters of the Company's share capital, which are hereby expressly attributed to the competence of the General Meeting of the shareholders:

- (a) to amend the Articles of the Company;
- (b) to increase or reduce the share capital of the Company as well as any reserves of the Company; to issue any additional shares (of whatever class, type, etc.) or any securities convertible into, exchangeable for or conferring rights to acquire any shares of the Company;
- (c) to change the rights or restrictions, whether in regard to dividend, voting, return of capital or otherwise, attached or conferred to any shares issued by the Company;
- (d) to change the class of the shares of the Company of one class into the shares of another class;

- (e) to remove division of the shares of the Company into classes;
- (f) to redeem the shares of the Company;
- (g) to merge, de-merge, divide or otherwise reorganize the Company;
- (h) to transform the Company;
- (i) to approve any proposal for the arrangement and reconstruction, winding up, liquidation, bankruptcy or insolvency of the Company or other pursuance of bankruptcy or insolvency proceedings, to appoint liquidator(s) and determine their powers and remuneration, unless otherwise required by the Law or any applicable laws;
- (j) to approve transfers of the shares pursuant to Article 10 of these Articles;
- (k) wherever so expressly required in terms of these Articles and/or the Law.

For all the resolutions taken during the repetitive, second, suspended or adjourned General Meetings of the shareholders the same majority requirements as hereinabove shall apply.

Resolutions of the shareholders, instead of being passed at a General Meeting of shareholders, may be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

**Art. 15.** The Company's financial year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of the same year, except for the first year, which starts at the incorporation of the Company and ends on the 31<sup>st</sup> of December 2010.

**Art. 16.** Each year, with reference to the end of the Company's financial year, the Company's annual reports and financial statements are prepared and the manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above annual reports and financial statements (together with the auditor's reports, if such report was issued) and inventory at the Company's registered office. Besides that, each shareholder having notified the managers in writing at least 7 days in advance, shall have the right of inspecting the following documents of the Company: these Articles, annual and interim management accounts or books, minutes of the meetings of the Board of Managers, resolutions of the managers, minutes of the General Meetings of the shareholders, resolutions of the General Meetings of the shareholders, any Company documents officially registered with the public register of companies, annual income and other tax filings, reports issued by the experts or evaluators appointed by the Company, register of the shareholders of the Company, as well as other documents of the Company available for inspection to the shareholders of the Company by virtue of the laws.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual financial statements, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (a) interim accounts are established by the manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers; and
- (b) these interim accounts show a profit including profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose.

The resolution to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or, as the case may be, by an extraordinary General Meeting of the shareholders.

The payment of the interim dividends is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the General Meeting of shareholders, who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all the matters, for which no specific provision is made in these Articles."

#### *Fifth resolution*

Following Articles 12 and 14 of the Articles amended and restated under the fourth resolution hereinabove, the Sole Shareholder resolves to assign the following titles to the existing appointed managers of the Company: Mr. Marijus Kriščiunas shall be manager A and Mrs. Johanna Dirkje Martina Van Oort shall be manager B, with immediate effect.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand eight hundred and fifty euro.

### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, the proxy-holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-six avril,

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

UAB Vilniaus prekyba une société à reposabilité limitée, établie suivant les lois de la République de Lituanie, ayant son siège social à Ozo str. 25, Vilnius, immatriculée auprès du Registre des Entités Légales de la République de Lituanie sous le code légal 126168458,

ici dûment représentée par Me Marieke Kernet, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé.

Cette procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de Megafin S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès L-2636 Luxembourg, et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149284, constituée le 13 octobre 2009 par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié le 7 décembre 2009 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2383, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch en date du 12 mars 2010, non encore publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. augmentation du capital social de la Société d'un montant de treize millions d'euros (EUR 13.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune à un montant de treize millions trente-et-un mille euros (EUR 13.031.000,-) par l'émission de cent trente mille (130.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Souscription et paiement des nouvelles parts sociales émises telles que mentionné au paragraphe 1 ci-dessus par un apport en nature;

3. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications susmentionnées avec procuration et autorité donnée à tout gérant de la Société et/ou employé de VISTRA (Luxembourg) S.à r.l. de procéder individuellement, pour le compte de la Société, à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

4. Modification et refonte des statuts de la Société (les Statuts), y compris de l'article 2 des Statuts concernant l'objet social de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers, que la Société estime utile à l'accomplissement de son objet.

La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties. La Société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers, que la Société estime utile à l'accomplissement de son objet."

5. En conséquence de l'adoption des Articles 12 et 14 des Statuts modifiés et, conférence des titres suivants aux gérants nommés existants: titre de gérant A à Mr. Marijus Krišciunas et titre gérant B à Mme Johanna Dirkje Martina Van Oort, avec effet immédiat.

6. Divers.



### III. L'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de treize millions d'euros (EUR 13.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune à un montant de treize millions trente-et-un mille euros (EUR 13.031.000,-) par l'émission de cent trente mille (130.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Seconde résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter et enregistrer la souscription suivante et le paiement intégral de l'augmentation de capital comme suit:

#### *Souscription - Paiement*

Sur ce, l'Associé Unique, pré-nommé et représenté comme décrit ci-dessus, déclare souscrire cent trente mille (130.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, et de les libérer par un apport en nature consistant en une partie d'une créance d'un montant total de deux cent quarante millions sept cent soixante-dix-huit mille quatre cent trente-neuf euros et quinze cents (EUR 240.778.439,15) (la Créance).

Il résulte de ce qui figure ci-dessus que cet apport sera affecté de la manière suivante:

- (iii) Un montant de treize millions d'euros (EUR 13.000.000,-) est affecté au compte de capital social de la Société; et
- (iv) le montant restant de la Créance d'un montant de deux cent vingt-sept millions sept cent soixante-dix-huit mille quatre cent trente-neuf euros et quinze cents (EUR 227.778.439,15) est affecté au compte de prime d'émission de la Société.

Il résulte d'un rapport d'évaluation, en date du 26 avril 2010 et émis par l'administrateur (director) de l'Associé Unique (l'Apporteur) et des gérants de la Société, que:

1. la Créance apportée à la Société figure à la fois sur la copie du bilan non audité ci-annexé de l'Apporteur en date du 1<sup>er</sup> avril 2010;
2. d'après les principes comptables généralement acceptés, la valeur nette de la Créance apportée, selon le bilan ci-annexé en date du 1<sup>er</sup> avril 2010 est évalué au moins à deux cent quarante millions sept cent soixante-dix-huit mille quatre cent trente-neuf euros et quinze cents (EUR 240.778.439,15), et depuis l'établissement du bilan en date du 1<sup>er</sup> avril 2010 aucun changement matériel n'est intervenu qui aurait pu déprécier l'apport fait à la Société;
3. tous les consentements nécessaires pour le transfert de la Créance à la Société ayant été obtenus, la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Apporteur à la Société et n'est sujet à aucune restriction ni l'objet d'un gage ou d'une sûreté qui limiterait sa cessibilité ou réduirait sa valeur;
4. toutes les formalités de transfert de la propriété de la Créance apportée à la Société sont ou seront accomplies par l'Apporteur; et
5. il n'existe aucun défaut en relation avec la Créance à cette date.

Ce rapport, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes afin d'être formalisé avec elles.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications susmentionnées avec procuration et autorité donnée à tout gérant de la Société et/ou employé de VISTRA (Luxembourg) S.à r.l. de procéder individuellement, pour le compte de la Société, à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier et refondre les Statuts, de sorte qu'ils aient désormais la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>**. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers, que la Société estime utile à l'accomplissement de son objet.

La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties. La Société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers, que la Société estime utile à l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: "MEGAFIN S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Le siège social de la Société peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés (l'"Assemblée Générale") adoptée comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, résolution du conseil de gérance (le « Conseil de Gérance »), prise à la majorité absolue, qui doit inclure un ou plusieurs gérants A et un ou plusieurs gérants B de tous les gérants nommés.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger, qui seront établies par décision du gérant (en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance).

**Art. 6.** Le capital social est fixé à TREIZE MILLIONS TRENTE ET UN MILLE EUROS (13.031.000,- EUR) représenté par CENT TRENTE MILLE TROIS CENT DIX (130.310) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise en Assemblée Générale extraordinaire des associés par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'Assemblée Générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts. Lors de toute augmentation de capital souscrite par un apport en numéraire, les associés existants ont un droit de préemption en proportion du nombre des parts sociales qu'ils détiennent, sauf si ce droit de préemption est limité ou s'il y est renoncé par une résolution de l'Assemblée Générale des associés au moment de l'augmentation de capital.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs de la Société à sa dissolution et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes émises et entièrement libérées. La Société, peut, que la Société soit ou non mise en liquidation, par décision de l'Assemblée Générale extraordinaire prise à la majorité des Associés détenant au moins les trois-quarts du capital social, autoriser l'échange de toutes parts sociales de la Société d'une classe en celles d'une autre classe, ou la variation des droits attachés à toute classe de parts sociales de la Société, ainsi qu'autoriser l'élimination, en tout ou partie, de la division des parts sociales de la Société en plusieurs classes. Lorsqu'il existe plus d'une classe de parts sociales et que la décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des Associés a pour conséquence une modification des droits y attachés, la décision doit, pour être valable, remplir les conditions de majorité exprimées dans la phrase précédente pour chacune des classes.

**Art. 9.** Envers la Société, chaque part sociale est indivisible, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles entre vifs aux tiers (c'est-à dire aux non associés) que par l'approbation préalable de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés prise à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social. Aucune approbation préalable n'est requise pour la cession de parts sociales entre associés.

Aucune part sociale ne sera transférée par un associé par le moyen d'un gage ou d'une autre sûreté sans l'approbation du gérant (en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance), et le gérant (en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance) déclinera la reconnaissance de ce gage ou de cette sûreté donnée en contravention de cet Article. Tout gage ou toute sûreté donnée en violation de cette exigence ne sera pas valable envers la Société et les tiers, sauf s'il en est disposé autrement par la Loi. Les mêmes exigences sont applicables à tout engagement, suspension temporaire, exécution, hypothèque, sûreté ou privilège, sur toute part sociale émises par la Société ainsi que sur tout droit attaché à toute part sociale émise par la Société, sauf disposition impérative contraire de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plus d'un gérant a été nommé, alors (a) il y aura un gérant A ou plus et un gérant B ou plus, (b) chaque gérant aura le titre de gérant A ou gérant B, et c) ils constitueront le Conseil de Gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum à tout moment et pour toute raison ou sans raison par résolution de préalable de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés prise par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de, et engager, la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent Article 12 aient été respectés.

Aucune décision ou action du le gérant (en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance) ne peut être prise en ce qui concerne les matières suivantes, sauf le consentement préalable expresse de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés:

(a) participation à toute transaction ou série de transactions liées entre elles concernant la cession, vente, ou autre transfert d'immobilisations de la Société (y compris des actions non-cotées et autres instruments financiers non cotés) ayant une valeur comptable excédant 2,000,000 Euro en une seule transaction ou série de transactions liées entre elles ou 10,000,000 Euro de manière cumulée, en une année civile, à l'exclusion des actions cotées et autres instruments financiers cotés;

(b) participation à toute transaction ou série de transactions liées entre elles concernant l'acquisition, l'achat ou autre acceptation de titre de propriété d'immobilisations (y compris des actions non-cotées et autres instruments financiers non cotés), à l'exclusion des actions cotées et autres instruments financiers cotés, pour un prix excédant 2,000,000 Euro en une seule transaction ou série de transactions liées entre elles ou 10,000,000 Euro de manière cumulée, en une année civile;

(c) participation à toute transaction ou série de transactions liées entre elles concernant pour le gage ou l'hypothèque des immobilisations de la Société (y compris des actions non-cotées et autres instruments financiers non cotés), ayant une valeur comptable excédant 2,000,000 Euro en une seule transaction ou série de transactions liées entre elles ou 10,000,000 Euro de manière cumulée, en une année civile;

(d) fourniture d'une garantie ou tout gage pour la responsabilité excédant 100,000 Euro en une seule garantie ou autre sureté donnée à l'occasion ou série de transactions liées entre elles ou 1,000,000 Euro de manière cumulée, en une année civile;

(e) prendre associé ou participant dans une entité à responsabilité illimitée, lorsqu'il y a d'autres associés ou participants.

Sujet au pouvoir de l'Assemblée Générale des associés de donner son approbation à certaines décisions ou actions du gérant (en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance), suivant le paragraphe 3 de l'Art. 12 des présents Statuts, tous les pouvoirs non expressément réservés à l'Assemblée Générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et au cas où plus d'un gérant a été nommé, de la compétence du Conseil de Gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature d'un gérant A et un gérant B agissant conjointement.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sur décision de la majorité absolue de tous les gérants nommés, cette majorité absolue devant inclure au moins un gérant A et au moins un gérant B, peut déléguer les pouvoirs d'un gérant spécifique ou du Conseil de Gérance in corpore pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc (y compris le ou les gérants eux-mêmes) sans, pour autant, être déchargé de la responsabilité du fait des actions ou de l'omission d'agir desdits agents.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sur décision de la majorité absolue de tous les gérants nommés, cette majorité absolue devant inclure au moins un gérant A et au moins un gérant B, déterminera les pouvoirs (i.e. cet agent représentera le gérant ou le Conseil de Gérance in corpore), les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance se réunira aussi souvent que nécessaire. En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg, et de manière correspondante, ces résolutions seront réputées avoir été prises à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité absolue de tous les gérants nommés, cette majorité absolue devant inclure au moins un gérant A et au moins un gérant B, sont présents ou représentés. Pour toutes les réunions du Conseil de Gérance répétées, secondes, suspendues ou ajournées, les mêmes conditions de quorum sont applicables.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants nommés sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent ap-

paraître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité absolue devant inclure au moins un gérant A et au moins un gérant B.

**Art. 13.** Le ou les gérants (le cas échéant) ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part à l'assemblée, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède autant de droits de vote qu'il détient de parts sociales.

Il ne peut être pris de décision à une Assemblée Générale des associés que si un quorum d'associés est présent au moment où l'assemblée commence. Les associés votants représentant plus de  $\frac{1}{2}$  (la moitié) du capital social de la Société, chacun étant un associé ou le mandataire d'un associé ou un représentant dûment autorisé d'une personne morale, constituent un quorum. Au cas où la Société n'a qu'un associé, sa présence, en personne ou par mandataire constitue le quorum. Pour toutes les assemblées répétées, secondes, suspendues ou ajournées, les mêmes conditions de quorum sont applicables, sauf si les dispositions impératives de la Loi n'en disposent autrement.

Toutes décisions de l'Assemblée Générale des associés, autres que celles qui en vertu de la Loi ou des présents Statuts doivent être adoptées par une majorité supérieure ou différente ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins la moitié des parts sociales représentant au moins la moitié du capital social, y compris, mais sans limitation, les résolutions suivantes, qui sont ici exclusivement réservées à la compétence de l'Assemblée Générale des associés:

- (a) distribution des profits (y compris les acomptes sur dividendes) de la Société;
- (b) désignation des gérants, détermination de leur rémunération et leur révocation et leurs pouvoirs et en cas de pluralité de gérants, conférence du titre de gérant A ou du titre de gérant B au gérant nommé, ainsi que le changement de titre de gérant A à gérant B et vice versa;
- (c) élection d'un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises afin d'auditer le rapport annuel de la Société et approuver les termes de la rémunération et le paiement du réviseur d'entreprises;
- (d) approbation des comptes annuels de la Société;
- (e) approbation des résolutions ou actions du gérant (en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance) nécessitant une approbation de l'Assemblée Générale des associés en vertu de l'Article 12 des Statuts.

Cependant, les résolutions suivantes ne pourront être adoptées par l'Assemblée Générale des associés que par les associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société, étant ainsi expressément attribuées à la compétence de l'Assemblée Générale des associés:

- (a) modification des Statuts de la Société;
- (b) augmentation ou réduction du capital de la Société ainsi que de toute réserve de la Société, émissions additionnelles (de tout type ou classe, etc.) or tout instrument financier convertible en, échangeable pour, ou donnant le droit d'acquérir, des parts sociales de la Société;
- (c) modification des droits ou restrictions, que ce soit en ce qui concerne le dividende, le vote, le rendement du capital ou autre, attaché ou conféré à toute part sociale émise par la Société;
- (d) modification de la classe de parts sociales de la Société d'une classe en parts sociales d'une autre classe;
- (e) élimination de la division des parts sociales de la Société en classes;
- (f) rachat des parts sociales de la Société;
- (g) fusion, scission, division ou autre réorganisation de la Société;
- (h) transformation de la Société;
- (i) approbation de toute proposition d'arrangement et reconstruction, liquidation volontaire ou non, faillite ou insolvabilité de la Société ou autre procédure de faillite ou d'insolvabilité, nomination d'un ou plusieurs liquidateur(s) ou et détermination de leurs pouvoirs et rémunération, sauf s'il en est autrement disposé par la Loi ou toute autre loi applicable;
- (j) approbation du transfert des parts sociales en vertu de l'Article 10 des présents Statuts;
- (k) en toute circonstance exigée par les présents Statuts et/ou la Loi.

Pour toutes les résolutions prises durant les Assemblées Générales des associés répétées, secondes, suspendues ou ajournées, les mêmes conditions de majorité que celles décrites ci-dessus sont applicables.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

**Art. 15.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année, qui débute à la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2010.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes et rapports de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire, comptes et rapports (ainsi que le rapport du ou des réviseurs si un tel rapport a été établi au siège social de la Société). De plus, chaque associé ayant notifié les gérants au moins 7 (sept) jours à l'avance aura le droit de consulter les documents suivants de la Société: ces Statuts, comptes annuels et inventaire et livres, procès-verbaux de la Conseil de Gérance, résolutions des gérants, procès-verbaux de des Assemblées Générales des associés, résolutions des Assemblées Générales des associés, et tout document social officiellement enregistré au registre de commerce et des sociétés, revenu annuel et autres déclarations fiscales, rapports issu des experts ou évaluateurs par la Société, registre des associés de la Société, ainsi que tous autres documents de la Société disponibles pour l'inspection des associés de la Société en vertu de la loi.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les documents financiers, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

(a) des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance; et

(b) ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,

L'associé unique ou l'Assemblée Générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.

Le paiement de ces acomptes sur dividendes n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'Assemblée Générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi."

#### *Cinquième résolution*

En conséquence de l'adoption des Articles 12 et 14 des Statuts modifiés et refondus à la quatrième résolution précédente, l'Associé Unique décide de conférer les titres suivants aux gérants nommés existants: Mr. Marijus Krišciunas est désigné gérant A et Mme Johanna Dirkje Martina Van Oort est désigné gérant B, avec effet immédiat.

#### *Estimation des dépenses:*

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société suite au présent acte sont estimés approximativement à six mille huit cent cinquante euros.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Sur quoi le présent acte est établi à Luxembourg, à la date telle qu'en têtes des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: KERNET – J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 avril 2010. Relation GRE/2010/1483. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 11 mai 2010.

Référence de publication: 2010054353/648.

(100067968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

---

**Dominion DMG Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 143.340.

*Extrait de la résolutions de l'actionnaire unique de la société prisent en date du 12 mai 2010.*

*Résolution unique*

L'Actionnaire Unique accepte la nomination de Monsieur Timothy Nelson, administrateur, né le 30 août 1961 à Preston, Angleterre, demeurant à Via Poporino 13, 6926 Montagnola, Suisse, à la fonction d'administrateur de la Société avec effet au 12 mai 2010. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour extrait sincère et conforme

*L'agent domiciliaire*

Référence de publication: 2010053633/14.

(100068278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

**Stable II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.135.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.134.

In the year two thousand and ten, on the seventh day of May,  
before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Servus HoldCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of five million twelve thousand five hundred euro (EUR 5,012,500.-), whose registered office is at 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151.589 ("Servus HoldCo"),

hereby represented by Maître Jean-Paul SPANG, lawyer, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 6 May 2010,

Blitz F10-acht-drei-drei GmbH & Co. KG, a Kommanditgesellschaft governed by the laws of Germany, whose registered office is at Grosse Eschenheimer Strasse 13, 60313 Frankfurt am Main, Germany, and registered with the commercial register of the local court (Amtsgericht) of Frankfurt am Main under HRA 45527 ("KG"),

hereby represented by Maître Aurélia BONFANTI, lawyer, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 6 May 2010.

Servus HoldCo and KG being hereinafter collectively referred to as the "Shareholders".

The above mentioned proxies, signed by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are the shareholders of Stable II S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of three million one hundred thirty-five thousand euros (EUR 3,135,000.-), whose registered office is at 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, of 6 February 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 923 of 15 April 2008, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137.134 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary of 8 April 2010 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1 To restate the articles of incorporation of the Company, including the corporate object clause, which shall be amended as follows:

"The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.”

2 To acknowledge the resignation of Mr Michiel Kramer as class B manager of the Company.

3 To set at three (3) the number of managers, to change the qualification as class A and class B of the existing managers, to appoint a new class A manager of the Company, and to confirm the appointment of all managers for an unlimited duration.

4 Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolved to restate the articles of association of the Company as follows:

**Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Stable II S.à r.l.”

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to Article 28 of the Articles of Incorporation.

**Chapter II. Capital, Shares**

**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at three million one hundred thirty-five thousand euros (EUR 3,135,000.-) divided into three million one hundred thirty-five thousand (3,135,000) shares with a nominal value of one (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment

of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

### Chapter III. Managers, Auditors

**Art. 9. Managers.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

**Art. 11. Delegation of Powers, Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

**Art. 12. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.



Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days. written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 13. Resolutions of the Managers.** The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 15. Conflicts of Interest.** If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or

otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Managers' Liability, Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, his successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

**Art. 17. Auditors.** Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

#### Chapter IV. Shareholders

**Art. 18. Powers of the Shareholders.** The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 19. General Meetings.** If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 20. Notice of General Meetings.** Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 21. Attendance, Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

**Art. 22. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 23. Vote.** At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

**Art. 24. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

#### Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

**Art. 25. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of October of each year and ends on the last day of September of the following year.

**Art. 26. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 27. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 28. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half (1/2) of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

#### Chapter VII. Applicable law

**Art. 29. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

##### *Second resolution*

The Shareholders resolved to acknowledge the resignation of Mr Michiel Kramer, class B manager of the Company, as of 7 May 2010 and resolved to grant him full discharge for the performance of his duties as far as legally possible.

##### *Third resolution*

The Shareholders resolved to (i) set at three (3) the number of managers of the Company, (ii) change the qualification as class A managers of Mr Robert Quinn and Ms Marie-Sibylle Wolf to class B managers, and (iii) appoint Mr Lars Frankfelt, born on 20 July 1956 in Stockholm (Sweden), with professional address at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands as new class A manager of the Company with immediate effect and for an unlimited duration.

As a result, the Company will forthwith be managed by a board of managers, appointed for an unlimited duration, composed of:

- Mr Lars Frankfelt, as class A manager,
- Mr Robert Quinn, as class B manager, and
- Ms Marie-Sibylle Wolf, as class B manager.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le sept mai,

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

Servus HoldCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de cinq millions douze mille cinq cents euros (EUR 5.012.500.-), dont le siège social est au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg a et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.589 («Servus HoldCo»),

représentée aux fins des présentes par Maître Jean-Paul SPANG, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 6 mai 2010,

Blitz F10-acht-drei-drei GmbH & Co. KG, une Kommanditgesellschaft régie par le droit allemand, dont le siège social est à Grosse Eschenheimer Strasse 13, 60313 Frankfurt am Main, Allemagne, et immatriculée au registre commercial de la cour locale (Amtsgericht) de Frankfurt am Main sous le numéro HRA 45527 («KG»),

représenté aux fins des présentes par Maître Aurélia BONFANTI, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 6 mai 2010,

les comparants étant ci-après collectivement dénommés les «Associés».

Les procurations susmentionnées, signées par les comparants et le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes.

Les Associés ont requis le notaire soussigné d'acter que les Associés sont les associés de Stable II S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de trois millions cent trente-cinq mille euros (3.135.000,- EUR), dont le siège social est au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven en date du 6 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 923 du 15 avril 2008 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.134 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 8 avril 2010 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1 Refondre les statuts de la Société, y compris la clause d'objet social, qui sera modifiée comme suit:

«La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet».

2 Prendre acte de la démission de Monsieur Michiel Kramer en tant que gérant de catégorie B de la Société.

3 Fixer à trois (3) le nombre des gérants, changer la qualification de catégorie A et catégorie B des gérants existants, nommer un nouveau gérant de catégorie A de la Société, et confirmer la nomination de tous les gérants pour une durée indéterminée.

4 Divers.

ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les Associés ont décidé de refondre les statuts de la Société comme suit:

### **Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Stable II S.à. r.l.»

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 28 des Statuts.

### **Chapitre II. Capital, Parts sociales**

**Art. 5. Capital Émis** Le capital émis de la Société est fixé à trois millions cent trente-cinq mille euros (3.135.000,- EUR) divisé en trois millions cent trente-cinq mille (3.135.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

### Chapitre III. Gérants, Commissaires aux comptes

**Art. 9. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

#### **Art. 11. Délégation de Pouvoirs, Représentation de la Société.**

Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 13. Résolutions des Gérants.** Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 15. Conflits d'Intérêt.** Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 16. Responsabilité des Gérants, Indemnisation** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnifiera tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, ses successeurs,

héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'il a à payer et tous frais raisonnables qu'il a encourus par suite de sa comparution en tant que défendeur dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui lui auront été intentés de par ses fonctions actuelles ou anciennes de Gérant, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle il n'a pas droit à indemnisation, exception faite des cas où sa responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**Art. 17. Commissaires aux Comptes.** Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) aux compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent

être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

#### Chapitre IV. Des associés

**Art. 18. Pouvoirs des Associés.** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 19. Assemblées Générales.** Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la

Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

**Art. 20. Convocation des Assemblées Générales.** A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 21. Présence, Représentation.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

**Art. 22. Procédure.** Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 23. Vote.** Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

**Art. 24. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.



## Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 25. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le premier jour d'octobre de chaque année et se termine le dernier jour du mois de septembre de l'année suivante.

**Art. 26. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 27. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pourcent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pourcent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 28. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié (1/2) des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 29. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### *Deuxième résolution*

Les Associés ont pris acte de la démission de Monsieur Michiel Kramer en tant que gérant de catégorie B avec effet au 7 mai 2010, et ont décidé de lui donner entière décharge pour l'exercice de ses fonctions dans les limites prévues par la loi.

### *Troisième résolution*

Les Associés ont décidé de (i) fixer à trois (3) le nombre de gérants de la Société, (ii) changer la qualification de gérants catégorie A de Monsieur Robert Quinn et Madame Marie-Sibylle Wolf à gérants de catégorie B, et (iii) nommer Monsieur Lars Frankfelt, né le 20 juillet 1956 à Stockholm (Suède), ayant son adresse professionnelle au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, comme gérant de catégorie A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

En conséquence, la Société sera désormais gérée par un conseil de gérance, dont les gérants sont nommés pour une durée indéterminée, composé comme suit:

- Monsieur Lars Frankfelt, comme gérant de catégorie A,
- Monsieur Robert Quinn, comme gérant de catégorie B, et
- Madame Marie-Sibylle Wolf, comme gérant de catégorie B.

### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: J-P Spang, A. Bonfanti, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 11 mai 2010. Relation: RED/2010/615. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Releveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 20 mai 2010.

Référence de publication: 2010056152/648.

(100070418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

**Duster Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 112.481.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 27 avril 2010 que:

- Le siège de la société a été transféré du 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet immédiat;

- Monsieur Richard Brekelmans et ATC Management (Luxembourg) Sarl ont démissionné de leurs postes de gérant de classe B de la société avec effet immédiat;

- Monsieur Geoffrey Henry, né le 5 mai 1972 à Chênee (Belgique) et ayant son adresse professionnelle 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg est nommé en remplacement de gérant de classe B démissionnaire avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 mai 2010.

Référence de publication: 2010053634/16.

(100068290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

**Patron Project XIV Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 152.616.

STATUTES

In the year the thousand and ten, on the eighth day of April.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Patron Investments III S.à r.l., a company with registered office at L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur here represented by Mr. Michael Vandeloise, private employee, residing in 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 29<sup>th</sup> March 2010;

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

**Art. 1.** There exists among the subscribers and all persons and entities who may become shareholders in the future a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Patron Project XIV Sarl" (the Company).

**Art. 2.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, development and exploitation of any immovable property located in all countries, as well as the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, without falling within the scope of the law of 31 July 1929 on pure holding companies.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets. The Company may also grant loans to subsidiaries, affiliated companies or third parties.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.- (TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO) represented by 500 (FIVE HUNDRED) shares having a nominal value of EUR 25.- (TWENTY-FIVE EURO) per share each.

**Art. 6.** The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 13 of these articles of association.

**Art. 7.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 8.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation by a manager in a meeting by conference call or by other similar means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at

the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

**Art. 12.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 13.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

**Art. 14.** The Company's year starts on the 1 January and ends on 31<sup>st</sup> December of each year.

**Art. 15.** Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 16.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 17.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 18.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Subscription and Payment*

All the 500 shares have been subscribed by PATRON INVESTMENTS III SARL, prenamed.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of EUR 12,500.- (TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Transitory Provision*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31<sup>st</sup> December 2010.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,200.-.

#### *Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at two. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Robert BRIMEYER, director of companies, residing professionally at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg
- Géraldine SCHMIT, director of companies, residing professionally at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg

2) The registered office is established in L-2310 Luxembourg, 6 avenue Pasteur,

WHEREOF the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le huit avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

Patron Investments III S.à r.l., une société établie avec siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, ici représentée par Monsieur Michael Vandeloise, employé privé, résidant professionnellement à 6 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 29 mars 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeure annexée au présent acte avec lequel elle est enregistrée.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe entre les souscripteurs et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Patron Project XIV Sarl" (ci-après, la Société).

**Art. 2.** La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition, au développement et à l'exploitation de toutes propriétés immeubles situées dans tout pays, ainsi qu'à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, sans tomber toutefois dans le champ d'application de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs. La société peut également accorder des prêts à ses filiales, des sociétés liées ou des tierces parties.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de 12.500,- EUR (DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS) représenté par 500 (CINQ CENTS) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (VINGT-CINQ EUROS) chacune.

**Art. 6.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 13 des présents statuts.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 13.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

**Art. 14.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

### *Souscription et Libération*

Toutes les 500 parts sociales ont été souscrites par Patron Investments III Sarl, préqualifiée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de 12.500,- EUR (DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.200.-.

### *Assemblée générale constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à deux. Sont nommés comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Robert Brimeyer, Administrateur de Sociétés, résidant professionnellement 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg
- Géraldine SCHMIT, Administrateur de Sociétés, résidant professionnellement 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg

2. Le siège social de la société est établi à 6 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. VANDELOISE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 avril 2010. Relation: LAC/2010/16505. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 avril 2010.

Référence de publication: 2010055981/275.

(100057399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

### **A-3 Food, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 125, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 144.858.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue à Esch/Alzette en date du 14 avril 2010 que suite à une cession de parts sous sein privé:

Les parts sociales sont dès à présents souscrits comme suit:

Monsieur Alvaro Camilo DA SILVA GONCALVES né le 07.06.1969, à Seixas/Caminha (P),

demeurant à L-4216 ESCH/ALZETTE, 8 Rue de la Lorraine . . . . . 100 parts sociales  
100 parts sociales

Monsieur Marcel DE SOUSA CARNEIRO, démissionne de son poste de gérant technique,

Madame Maria do Céu DIOGO BACALHAU, démissionne de son poste de gérante administrative

Monsieur Alvaro Camilo DA SILVA GONCALVES, né le 07.06.1969 à Seixas/Caminha (P), demeurant à L-4216 ESCH/ALZETTE, 8 Rue de la Lorraine, est nommé seul et unique gérant avec pleins pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010056708/19.

(100056746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

**Sibelux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 139.913.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010055602/10.

(100056640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

**RMK Holdings S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 56.666.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 avril 2010.

Référence de publication: 2010055605/10.

(100056507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

**Retouche Minute S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8094 Bertrange, 57, rue de Strassen.  
R.C.S. Luxembourg B 95.957.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au bureau de comptabilité Gilbert BERNABEI, L-4155 Esch-sur-Alzette, 25, rue Léon Jouhaux en date du 12 mai 2010.*

*Première résolution :*

L'Assemblée Générale décide de changer le siège social de L-8050 Bertrange, Centre Commercial, la Belle Etoile vers L-8094 Bertrange, 57, rue de Strassen.

Esch-sur-Alzette, le 12 mai 2010.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2010053695/14.

(100068271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

**International Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.  
R.C.S. Luxembourg B 107.093.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010055631/10.

(100056537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

**Raiffeisen Re S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 49.848.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010055607/10.

(100056639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.